

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 29 septembre 2025

Le 29 septembre 2025 à 18h,
le Conseil municipal dûment convoqué
s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-84 : Convention de partenariat avec l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux et fixation des tarifs de l'activité arts plastiques de l'École des arts partagés

Rapporteur : Josette DURLIN

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT
Régis DESCLAUX DE LESCAR - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Kamel MEHERZI
Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal CAVALIERE à Jean-Jacques PUYOBRAU - Fatima SABI à Nathalie LACUEY
Hervé DROILLARD à Andrée COLLIN - Christophe BAGILET à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Cédric JUIF - Patrick DANDY à Nadine GRENOUILLEAU
Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL - Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT
Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET - Jonathan SINSOU à Nicolas CALT

Absent :

Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 22 – Nombre de procurations : 10 – Nombre de votants : 32

Didier IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet culturel de la ville s'articule autour de trois axes de développement principaux :

L'accessibilité à la culture comme levier de cohésion sociale (mixité, diversité)

L'Education Artistique et Culturelle (EAC)

L'expression citoyenne en plaçant les habitants, les associations et artistes locaux au cœur de la vie culturelle

Dans ce cadre, la ville souhaite poursuivre l'offre publique dans le domaine des pratiques des arts plastiques en s'appuyant sur l'expertise de l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux (ebabx). Plusieurs ateliers seront proposés sous différents formats d'apprentissage.

Ces ateliers seront dispensés par des enseignants de l'ebabx au sein de la M.270 et de l'Auditorium comme suit :

Deux ateliers de dessin enfant (8 -12ans) - Auditorium

➤ Un atelier de dessin adolescent (12 -16 ans) - M.270

En complément de ces ateliers, un certain nombre d'activités et de projets seront initiés et conduits tels que des visites de musées, travaux en extérieur, rencontres d'artistes et projets coconstruits avec les acteurs de la création tant issus du territoire de Floirac que des réseaux et partenaires de l'ebabx.

La participation de la ville de Floirac correspond au financement des ateliers dispensés par les enseignants de l'ebabx, à la conception et suivi pédagogique de l'ensemble des propositions et à la gestion intégrale des Ressources Humaines, pour un montant de 12 607 euros (douze mille six cent sept euros) pour l'année 2025-2026. Ce versement donnera lieu à un titre de recettes émis avec paiement en juillet 2026.

La ville souhaite maintenir une grille tarifaire à l'identique de celle proposée en 2024-2025, à savoir :

Dessin enfant	168€/annuel	24 € Octobre	18 € De nov. à juin
Dessin ado	223€/annuel	31 € Octobre	24 € De nov. à juin

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux précisant les modalités de ce partenariat et d'approuver la grille tarifaire proposée ci-dessus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 et de la Commission Culture réunies en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux.

APPROUVE les tarifs de l'École des arts partagés - discipline arts plastiques.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Didier **IGLESIAS**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication